



## DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

---

### LE PRESIDENT,

**N°DC-2026-059**

**Objet :**

**Fourniture et installation d'un  
dispositif de gestion des  
véhicules partagés**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-098 du Comité Syndical du 17 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président prendre toute décision concernant, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quel que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant le besoin exprimé visant à professionnaliser la gestion partagée des véhicules de Roannaise de l'Eau sur les 4 volets suivants :

- Réaliser systématiquement la réservation d'un véhicule répondant le mieux à l'usage souhaité et à la politique de gestion des véhicules afin de pouvoir mesurer l'usage et le dimensionnement de la flotte ;
- Permettre simplement à chaque agent ayant une réservation d'accéder à un véhicule et de le restituer à son retour de déplacement ;
- Disposer automatiquement des données liées à l'usage du véhicule (km, carburant/énergie consommé, temps d'utilisation, recharge/plein de carburant, etc.) afin de dématérialiser les carnets de bord existant ;
- Assurer une gestion technique et financière de la flotte de véhicule (coût d'usage, contrôle technique, maintenance, entretien déclenché automatiquement, etc.).

Considérant qu'avant de déployer un dispositif à l'ensemble de la flotte de véhicule répartie sur les 3 sites de Roannaise de l'Eau, il convient d'effectuer une expérimentation avec un panel varié de véhicules.

Considérant l'offre proposée par la société Mobility Tech Green offrant une solution globale permettant la réservation d'un véhicule en totale mobilité, la distribution des clés de véhicules réservés, une télémétrie adaptée à chacun des véhicules et un logiciel de suivi de l'usage de la flotte.

En conséquence, Monsieur le Président

**DECIDE**

1°) De retenir le site du centre technique pour effectuer l'expérimentation compte-tenu de la diversité des véhicules à gérer ;

2°) D'approuver la proposition de Mobility Techn Green de fourniture et d'installation du matériel pour 27 véhicules d'un montant de 19 832.80€ HT qui s'imputera sur la section d'investissement du budget Eau Potable ;

3°) D'approuver l'abonnement annuel avec la société Mobility Tech Green pour les 27 véhicules concernés d'un montant de 8 234.46€ HT qui s'imputera sur la section de fonctionnement du budget Eau Potable ;

4°) De signer les contrats correspondants avec la société Mobility Tech Green qui prendront effet à leur date de signature.

Roanne, le 15 avril 2026

Le Président,

Daniel FRECHET